La confiance ça se mérite

Amundi ASSET MANAGEMENT

Communication publicitaire

Amundi Enhanced Ultra-Short Term Bond SRI

Une solution de gestion active pour optimiser les excédents de trésorerie longue

FUND TEASER

Fonds obligataire investissant sur des titres de dette à court terme tout en intégrant une approche environnementale, sociales et de gouvernance (ESG). Il a vocation de permettre à nos clients d'optimiser leur gestion de trésorerie.[1]

Pourquoi investir ?

1. Un fonds pour optimiser la composante stable de la trésorerie[2]

■ **L'objectif d'investissement** du fonds, sur une période recommandée de 12 mois, est, au travers des primes obligataires, de surperformer son indice de référence*, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres.

■ **Optimisation des primes de terme**
Le fonds investit dans des obligations Investment Grade, pour des maturités allant jusqu'à 10 ans tout en maintenant une vie moyenne inférieure à 3 ans.

La proportion des titres de maturité supérieure à 5 ans ne doit cependant pas excéder 10% du portefeuille.

■ **Dans un budget de risque prédéfini**
Duration crédit [0 ; 2]
Duration taux [-1; +2]

** 80% €STR + 20% ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index*

2. Un process axé sur la sélectivité et la diversification

■ **L'analyse crédit financière et extra financière** est au coeur de la stratégie d'investissement. Elle s'appuie sur de larges ressources internes.

■ **Sélectivité et diversification** : Amundi Enhanced Ultra Short Term Bond SRI bénéficie d'une sélection d'émetteurs privés et publics offrant une grande diversité en termes de secteur d'activité, de rating et de localisation géographique.

3. Intégration des critères ESG

Label ISR

Classification SFDR : **Article 8**
Promotion active des critères ESG

Approche ESG AMF : Catégorie 1
Engagement significatif

Le fonds n'offre ni garantie, ni protection du capital initialement investi ; l'investisseur est exposé au risque de perte en capital.
Autres risques liés au fonds : risque de perte en capital, risque de taux, risque de crédit, risque discrétionnaire, risque lié à la sur exposition, risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement), risque de liquidité, risque de change (résiduel), risque de contrepartie, risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS), risque juridique, risque en matière de durabilité.
Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer au DIC et au prospectus du fonds, disponible sur Amundi France Particuliers

Identifier vos besoins de liquidité pour définir les solutions optimales

1. Le fonds n'offre ni garantie de performance, ni protection ou garantie de capital. Pour plus de détails concernant le compartiment, son objectif et politique d'investissement, se référer au prospectus d'Amundi Enhanced Ultra-Short Term Bond SRI et au Document d'Information Clé (DIC).
2. Votre fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative.

Amundi ASSET MANAGEMENT

Document destiné exclusivement aux clients professionnels

Amundi Enhanced Ultra-Short Term Bond SRI

Une solution de gestion active pour optimiser les excédents de trésorerie longue

Process d'investissement

Une combinaison d'allocation top-down et de sélection bottom-up

Le processus d'investissement repose sur les étapes suivantes :

1) Stratégie de gestion :

- Définition des instruments autorisés et des limites par type d'émetteurs
- **Evaluation interne de la qualité de crédit des émetteurs** menée par une équipe d'analyse crédit « buy side » indépendante de la gestion

2) Intégration des contraintes :

- **Financières** (ratios réglementaires, process interne d'évaluation du crédit)
- **Extra financières** (notation ESG allant de A à G, et exclusions)

3) Construction du portefeuille

- Gestion de la sensibilité taux du portefeuille (approche top-down)
- Sélection des titres de crédit (approche bottom-up)
- Recherche d'opportunités offrant le meilleur couple rendement risque
- Pilotage de la note moyenne ESG

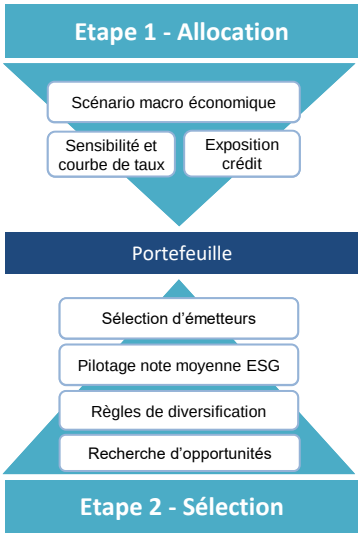

Quelle approche ESG ?

- Exclusion des émetteurs notés F et G (dans une échelle interne allant de A à G)
- Exclusion des secteurs tabac et charbon
- Taux de couverture d'émetteurs ayant 1 score ESG : 90% des investissements minimum
- Notation ESG du portefeuille plus élevée que celle de l'univers d'investissement (Univers d'investissement : ICE BofA 1-3 Year Global Corporate Index) après élimination de 20% des émetteurs les moins bien notés
- 2 indicateurs d'impact ESG sont mesurés : Intensité carbone et Droits de l'Homme

Equipe

Amundi Enhanced Ultra Short Term Bond SRI est géré dans l'équipe Solutions Court Terme dirigée par Nathalie Coffre.

Amundi est un acteur majeur en Europe des solutions de trésorerie, depuis plus de 30 ans.

Nathalie Coffre

Responsable de la gestion de Solutions Court Terme

Laurent Rieu

Gérant de portefeuille Senior

Informations clés

AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT-TERM BOND SRI – P(C)	
ISIN	FR0010829697
Forme juridique	FCP de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Devise de référence	EUR
Indicateur de référence	80% taux ESTER capitalisé + 20% ICE BofA 1-3Year Euro Corporate Index)
Durée minimum d'investissement recommandée	1 an

Quels sont les risques ?

L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le DIC et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus d'Amundi Enhanced Ultra-Short Term Bond SRI.

Quels sont les coûts ?

Pour obtenir des informations sur les frais liés à un investissement dans ce fonds, veuillez-vous référer au DIC. La personne qui vous conseille ou vend ce produit peut vous facturer d'autres frais.

Classification SFDR*

Ce fonds intègre des critères ESG dans son processus d'investissement et vise également à obtenir un score ESG supérieur à celui de son indicateur de référence ou de son univers d'investissement (en l'absence d'indicateur de référence). Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'Annexe précontractuelle disponible sur le site internet Amundi France Particuliers, la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi et la Déclaration du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le fonds visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds.**

**Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.*

Label ISR

Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le fonds, lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (https://www.lelabelisr.fr/).

Amundi Enhanced Ultra-Short Term Bond SRI

Une solution de gestion active pour optimiser les excédents de trésorerie longue

Informations importantes

Investir comporte des risques
Communication publicitaire
Document destiné uniquement aux clients professionnels.

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

Ce document contient des informations sur Amundi Enhanced Ultra-Short Term Bond SRI (P - FR0010829697). La société de gestion du fonds est Amundi Asset Management, 91-93 boulevard Pasteur 75015 Paris. Ce document est uniquement fourni à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Il ne saurait en outre être considéré comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente du fonds dans les pays où une telle sollicitation, invitation ou offre pourrait être considérée comme illégale. Ce document n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à tout ressortissant américain (« U.S. Person »), tel que défini dans le prospectus du fonds. De ce fait, ce matériel est destiné à être distribué ou utilisé uniquement dans les juridictions où cela est autorisé et aux personnes qui peuvent en disposer sans enfreindre les exigences légales ou réglementaires applicables, ou qui exigeraient l'enregistrement d'Amundi ou de ses filiales dans ces pays. Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures. La performance d'investissement et la valeur du principal d'un investissement dans du fonds peuvent varier à la hausse comme à la baisse et peuvent causer la perte des sommes initialement investies. Avant de prendre une décision d'investissement, tout investisseur est tenu de demander l'avis d'un professionnel afin de déterminer si le placement envisagé est approprié et quels sont les risques qu'il véhicule. Il appartient aux investisseurs de lire la documentation juridique en vigueur, notamment la dernière version du prospectus du fonds. Les souscriptions dans le fonds seront uniquement acceptées sur la base de la dernière version du prospectus et du document d'information clé (disponibles dans la langue du pays d'enregistrement dans l'Union européenne), disponibles gratuitement auprès du siège de la société de gestion du fonds, ou sur www.amundi.fr. Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans le présent document sont arrêtés à août 2023. Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document. Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Amundi Asset Management :
Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP 04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.